

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2020/23 DU 19 JUIN 2020

Portant sur le renouvellement de l'adhésion à l'association des Communes Forestières

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 11
- Représentés : 0
- Votants : 11
- Exprimés : 11
- Pour : 11
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 19 juin 2020 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 11/06/2020 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire son adhésion auprès de l'association des Communes Forestières.
Le montant de la cotisation pour l'année 2020 s'élève à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de renouveler son adhésion à l'association des Communes Forestières pour l'année 2020.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 25/06/2020
Et Affichage du : 25/06/2020